

Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M)

Prévenir pour mieux agir



Madame, Monsieur,

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque. La spécificité de notre territoire chapelein nous expose potentiellement

à quatre risques technologiques et d'ordre naturel. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour garantir notre sécurité face aux incidents que nous aurions à subir.

Ce document d'informations communales sur les risques majeurs est destiné à nous sensibiliser et nous prévenir de l'ensemble des mesures et précautions à prendre pour se protéger. Il fait mention de toutes les consignes de sécurité à respecter, des bons réflexes et des gestes à adopter.

Je vous invite donc à le découvrir.

Olivier GIRARDIN, Maire



Sommaire

Consignes générales

1/ Le risque météorologique

2/ Le risque inondation

3/ Le risque rupture de barrage

4/ Le risque transport de matières dangereuses

5/ Le risque industriel et le risque nucléaire

Contactes utiles

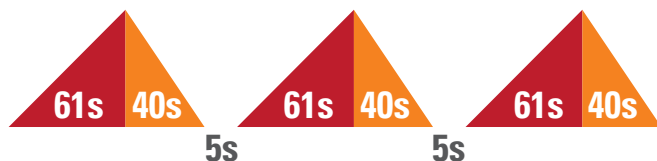
Numéro à appeler en cas d'alerte : 03 25 71 34 34



Consignes générales

L'alerte est donnée par la sirène :

3 sons modulés de 61 secondes puis 40 secondes espacés de 5 secondes



Fin d'alerte :

1 son continu de 30 secondes



Ne pas confondre l'**alerte** et les **essais** de sirène qui ont lieu chaque premier mercredi du mois à 12h et 12h05.

Consignes de sécurité en cas d'alerte :

- Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures, ventilations et aérations.
- Stoppez chauffage et ventilation (VMC).
- Ne téléphonez pas.
- Ne fumez pas.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité.
- Ecoutez la radio pour connaître les consignes.
- Soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités.



1/ Le risque météorologique

Qu'est-ce qu'un risque météorologique ?

Ce sont des conditions climatiques extrêmes comme :

- les tempêtes,
- les orages,
- les grandes vagues de froid (chutes de neige et verglas sur plus de 10 jours consécutifs).

Avant

- S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde.
- Connaître les 4 niveaux de vigilance (vert, jaune, orange et rouge) et les comportements à adopter.

Pendant

- S'abriter dans le bâtiment le plus proche.
- Ecouter la radio et respecter les consignes données par les autorités publiques.

Après

- Ecouter et suivre les consignes données par les autorités.
- Evaluer les dégâts et se rapprocher des compagnies d'assurance.

Les consignes individuelles de sécurité sont consultables sur www.meteo.fr. Ces consignes sont détaillées en fonction du type de risque majeur météorologique (vent violent, fortes précipitations, grand froid, neige ou verglas, canicule).



2/ Le risque inondation

Avant Prévoir les gestes essentiels.

- Amarrer les cuves (gaz, fioul).
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires.
- Rassembler papiers importants, argent, médicaments... (pour une éventuelle évacuation).
- Mettre au sec meubles et objets.
- Garer les véhicules.

Pendant

- Fermer portes, fenêtres, soupiraux et aérations.
- Couper les alimentations en gaz et en électricité.
- Monter à pied aux étages (ne pas prendre l'ascenseur).
- S'informer de la montée des eaux en écoutant la radio et attendre les consignes des autorités.
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.) qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture).
- Ne pas tenter d'évacuation tant que les autorités n'en ont pas donné l'ordre.

Après

- Aérer et désinfecter les pièces (solution préférable au chauffage).
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques et sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Evaluer les dommages et se renseigner auprès des compagnies d'assurance.

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.



3/ Le risque rupture de barrage

Attention ! Alerte donnée par porte-voix

Avant

- Prendre connaissance des moyens et itinéraires d'évacuation.

Pendant

- Evacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts.
- S'informer de l'évolution du risque en écoutant la radio.
- Ne pas revenir sur ses pas.

Après

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.
- Ecouter et suivre les consignes données par les autorités.
- Evaluer les dégâts et se rapprocher des compagnies d'assurance.

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.





4/ Le risque transport

de matières dangereuses



Type de danger

1230

Numéro
d'identification matière

Avant le risque

- Savoir reconnaître la signalisation relative aux matières dangereuses.
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif etc).

Dès l'audition de la sirène

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ni dans un véhicule afin d'éviter de respirer des produits toxiques.
- S'informer en écoutant la radio (France Inter ou radio de proximité) et suivre les consignes des autorités.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées ...), et arrêter la ventilation pour empêcher les produits toxiques de rentrer.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas fumer : ni flamme, ni étincelle car risque d'explosion.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ; les enseignants les prennent en charge.

Vous êtes témoin de l'accident

Donnez l'alerte aux **POMPIERS : 18** ou **112**
POLICE : 17 **SAMU : 15**

En cas de fuite du produit

- Eviter d'entrer en contact avec le produit.
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

Après le risque

- Après la fin de l'alerte, aérer les locaux.
- Evaluer les dommages le cas échéant et se renseigner auprès des compagnies d'assurance.

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.



5/ Le risque industriel

Avant

- Avoir à portée de main adhésif, chiffons etc. nécessaires au confinement.

Pendant

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche ; ne pas rester dans un véhicule.
- Arrêter la ventilation et boucher toutes les entrées d'air.
- S'éloigner des ouvrants pour se protéger d'une explosion extérieure.
- Ne pas fumer, fermer le gaz et l'électricité : ni flamme, ni étincelle.
- Ne pas se rendre sur les lieux de l'accident car vous iriez au devant du danger.

Après

- Aérer le local de confinement.

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités.



En cas de risque NUCLÉAIRE :

Avant

- Avoir à portée de main adhésif, chiffons etc. nécessaires au confinement.
- Connaître les lieux de distribution des pastilles d'iode : **Gymnase Brossolette, Gymnase Camus, pôle sportif rue de la Douane et Centre Culturel Didier Bienaimé.**

Pendant

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche.
 - Arrêter la ventilation et boucher toutes les entrées d'air.
 - Une personne sera déléguée pour aller chercher des pastilles d'iode qui vous seront distribuées dans les lieux cités ci-dessus.
- Les autres personnes de l'habitation resteront à l'abri.



Contacts utiles

URGENCE

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15
Police nationale : 17
Police municipale : 06.63.71.52.40

SE TENIR INFORMÉ

En cas d'alerte : 03 25 71 34 34
www.ville-la-chapelle-st-luc.fr

Stations radio :

Station RCF **88.2 FM**

Station Thème Radio Troyes **90.3 FM**

Station Radio Stolliahc Nogent **90.1 FM**

Station France Bleu Champagne Aube
100.8 FM

Station Champagne FM Troyes **97.5 FM**

Station France Bleu Auxerre **100.5 FM**

Station Latitude Agglotryenne **95.8 FM**

Les chaînes de télévision :

France 2, France 3 et Canal 32

POUR EN SAVOIR PLUS

Portail de la prévention des
risques majeurs
www.prim.net

Préfecture de l'Aube
www.aube.pref.gouv.fr

Météo France
www.meteofrance.com
0 892 68 02 10

Vigicrue – Informations
www.vigicrues.gouv.fr
Conseil Général de l'Aube
www.cg-aube.com



Conception : A. Dannequin - Ville de La Chapelle Saint-Luc
Impression : La Renaissance